

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-deux, trente-et-un janvier. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi sept février deux mil vingt-deux en séance ordinaire à dix-huit heures.

ORDRE DU JOUR

- Demande de subventions – Travaux de restauration de l'église
- Questions diverses

SEANCE DU 07 FÉVRIER 2022

PRÉSENTS : MME IBERTO ex-POINTET – M. CAMUS – MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE – VAUNAC – MM. BIERNE – BIASOTTO - MME LAGORCE - M. BOURNET

ABSENTE EXCUSÉE : Mme GUIHENEUF Isabelle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VASSEAUD Sophie

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 17 janvier 2022**

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Madame le Maire indique que le projet de travaux de restauration de l'église est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de Contrat de territoire (Département).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer le projet et charge le Maire d'engager les démarches administratives suivantes : demande de subventions auprès de l'État (DETR) et du Conseil Départemental (Contrat de territoire).

Le Conseil Municipal, approuve le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT 39 312,80 €
- DETR 2022 – Etat (40%)..... 15 725,12 €
- Contrat de Territoire – Département (25 %)...... 9 828,20 €
- Autofinancement (35 %)...... 13 759,48 €

QUESTIONS DIVERSES

- **DEVIS RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT MAISON POUR TOUS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Laurent BOURNET relatif au raccordement assainissement de la Maison pour tous. Le montant de ce devis s'élève à 626,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis ci-dessus, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

Séance levée 19h10

Madame le Maire,

